



Reprendre la part de son conjoint.

Par **Nini60**, le **15/04/2009 à 10:11**

Bonjour,
Mon mari souhaite reprendre ma part en ce qui concerne notre maison achetée en février 2006 car nous allons divorcer.
Je voulais savoir comment cela se passait, est-ce qu'il s'agit d'un rachat de sa part, d'une donation de ma part ? Me devra-t-il de l'argent ?
Nous avons fait un emprunt de 83000 euros et remboursons 500 euros par mois.
Aussi, j'ai fait un apport de 9000 euros, puis-je les récupérer s'il ne doit rien me verser ?
S'agit-il avant tout d'un arrangement entre nous ou est-ce que nous devons suivre un protocole particulier ?
Cordialement,

Par **Upsilon**, le **15/04/2009 à 12:19**

Bonjour et bienvenue sur notre site.
Pas de panique, le notaire chargé de liquider votre régime matrimonial vous indiquera toute la procédure, ce à quoi vous aurez droit etc...
Sous quel régime êtes-vous mariés ?
L'emprunt est remboursé de quelle façon ? (salaires, etc... ?).

Par **Nini60**, le **15/04/2009 à 14:07**

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté.
L'emprunt de la maison est au nom de mon mari avec moi en co-emprunteur et tous les mois 500€ sont prélevés directement sur son compte (qui était avant notre compte commun). Le crédit a été fait sur 20 ans.
Le salaire de mon mari va de 1500€ à 2000 euros par mois avec ses frais de déplacement.
Merci pour votre aide.